

*Groupe indépendant de réflexion
sur le service citoyen*
P/A Sylvain Froidevaux
Rue Village-Suisse 30
1205 Genève

Assemblée Constituante
Case postale 3919
1211 Genève 3

Genève, le 18 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Co-présidentes et Co-présidents,
Mesdames, Messieurs les Constituantes et Constituants,

Le 19 mars 2010, nous vous avons adressé une pétition en faveur d'un « Service citoyen volontaire » dans la nouvelle Constitution genevoise. Notre proposition constituait un complément à la proposition collective n° 57/10, plus particulièrement de son article 5 concernant un service à la société.

Nous avons pris connaissance des différents rapports de commissions ainsi que de l'avant-projet de Constitution, pour lequel est organisée une consultation. Après lecture attentive de tous les documents, nous nous permettons d'être surpris de constater que notre projet n'ait même pas été évoqué dans les débats et discussions, des commissions ou de l'assemblée.

Notre pétition vise pourtant à répondre à certains des enjeux et défis majeurs du XXI^e siècle, que sont la crise de la citoyenneté, le désintérêt pour la vie politique, les fractures sociales, économiques et culturelles ou encore la difficulté pour les jeunes à trouver leur place dans la société.

Certes, l'article 49 de l'avant-projet (III Droits politiques) stipule que « l'Etat assure aux jeunes une préparation à la citoyenneté (...) favorise leur formation civique et soutient les expériences participatives ». Cette disposition nous paraît aller dans le bon sens, mais ne répond que partiellement à notre proposition.

En laissant de côté le principe selon lequel une des tâches de l'Etat est de soutenir l'engagement citoyen et d'encourager la participation volontaire des personnes au service de la société, la nouvelle Constitution genevoise se priverait d'un outil novateur et rassembleur, qui permettrait sans doute de réinventer de nouvelles formes de solidarité, de redynamiser le lien social, de lutter contre l'insécurité et d'impliquer davantage les individus ou et les communautés dans la vie locale et associative.

En réponse à votre proposition de consultation sur l'avant-projet de nouvelle Constitution, nous aimerions par conséquent, Mesdames, Messieurs les Constituantes et les Constituants, vous inviter à réfléchir sur un nouvel article, qui pourrait être inséré dans le Titre VI, chap. I (après l'article 145). Nous formulerions ainsi ce nouvel article :

Service à la société

1. L'Etat encourage l'engagement personnel au service d'autrui et de la société.

2. Il soutient la mise en place d'un service citoyen volontaire ouvert à toutes et à tous.

Le Groupe indépendant de réflexion sur le service citoyen souhaite ardemment qu'une expérience pilote puisse être organisée le plus tôt possible à Genève, en s'inspirant des modèles déjà réalisés en France (Service civique), en Allemagne ou en Belgique. Pour plus d'informations, il vous invite à consulter le site qui est consacré à ce projet, projet qui fera bientôt l'objet d'un colloque organisé à Genève :


<http://www.tshm.ch/service-citoyen/>

Dans l'attente des suites que vous accepterez de donner à notre proposition, veuillez accepter, Mesdames, Messieurs les Constituantes et les Constituants, nos cordiales salutations.



Sylvain Froidevaux

Pour le *Groupe indépendant de réflexion sur le service citoyen* :



Gaétan Morel

- copie aux chefs de groupe de l'Assemblée constituante -